

Métré et rémunération

Lors de l'établissement des règles de métré et des conditions de rémunération, des problèmes apparaissent souvent du fait d'informations lacunaires. Cela entraîne souvent des coûts supplémentaires pour le maître d'ouvrage, qui ne sont pas justifiés.

En bref

- Bases SIA 118, CGC (SIA 118/xxx) et Conditions particulières (CAN 102, CAN 103)
- Restrictions pour la direction des travaux
- Description des prestations avec différents types d'articles
- Métré pour les prix unitaires, les prix forfaitaires et les travaux en régie
- Interprétation des normes, des CGC et du CAN

Détails du cours

L'essentiel est de traiter les règles de métré et les conditions de rémunération de manière professionnelle, aucune des parties contractantes ne doit être avantagée ou désavantagée. La partition des tâches par spécialité (division des phases d'études et de réalisation) dans le secteur de la construction amplifie encore cet aspect.

Au moyen d'exemples pratiques tirés du bâtiment et du génie civil, ce cours aborde, outre les normes et les standards, d'autres thèmes tels que les contrôles de plausibilité, la gestion des litiges et des spéculations.

Objectifs

Les participants:

- connaissent les auxiliaires d'application pratiques pour l'estimation des coûts de construction
- sont sensibilisés aux risques dans les processus de planification
- connaissent les indicateurs pour éviter les dépassements de coûts et de délais

Prérequis

Aucune connaissance préalable requise.



Titre	Métre et rémunération
Description	Les connaissances acquises permettent d'établir un métre transparent et compréhensible et une rémunération équitable
Prix du cours	Membres*: CHF 557.- HT, non-membres: CHF 655.- HT, inclus repas de midi
Public cible	Maîtres d'ouvrages, directeurs des travaux, concepteurs, ingénieurs, architectes
Date / heure / Lieu	Se référer à notre site internet
Organisateur	CRB
Responsable du cours	Camillo Ravaioli
Remarque	*Membres CRB, SIA, SSE ou FAS